

# CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE GRAND BOURG AGGLOMERATION Plénière du 6 juin 2024

[www.grandbourg.fr](http://www.grandbourg.fr)

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte-rendu de la plénière du 14 mars 2024.
2. Présentation de la prise en compte de l'avis du Conseil de développement sur le PCAET.
3. Présentation de l'avancement des réflexions des 3 groupes de travail sur le SCoT et échanges.
4. Représentation du Conseil de développement dans les instances.

# 1. Approbation du Compte- rendu de la plénière du 14 mars 2024

## 2. Présentation de la prise en compte de l'avis du Conseil de développement sur le PCAET



# 3. Présentation de l'avancement des réflexions des 3 groupes de travail sur le SCoT

# Groupe de travail Mobilités

Notre groupe de travail rassemble six personnes et a tenu deux réunions.

Sur quoi allons-nous donner un avis ?

- Sur la mobilité à l'horizon de 20 ans, qui fait partie intégrante du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- Difficile pour le moment car nous ne savons pas ce que GBA envisage. Par ailleurs, le Conseil de développement ne s'est jamais exprimé sur ce sujet.
- Sur la mobilité à l'horizon de six ans, un sujet traité dans le cadre d'une mise à jour du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) qui sera intégrée au SCoT ? – C'est un sujet plus facile puisqu'on peut se référer à un document récent sur lequel le Conseil de développement a déjà donné un avis en mai 2023.

Dans une vision à 20 ou 6 ans, on ne regarde pas la même chose.

- À l'horizon de 20 ans, on peut réfléchir à une réduction des déplacements, ce qu'on appelle aussi la dé mobilité. On parlera par exemple de reconfigurer le territoire pour rapprocher les lieux de résidence et les lieux d'activités. On parlera aussi de tout ce qu'on pourrait faire sans se déplacer, notamment les télé activités. La finalité est d'améliorer la qualité de vie des habitants. Le Conseil de développement n'a jamais travaillé ce sujet.
- L'horizon des six ans est celui de l'urgence climatique. C'est le temps du brusque coup de frein que nous devons donner à la circulation automobile, principale source d'émission de CO<sup>2</sup> du territoire. C'est le temps de l'éco mobilité, c'est-à-dire de toutes les alternatives à l'auto-solo. Le Conseil de développement a déjà traité ce sujet il y a cinq ans, en mars 2019.

Que disions-nous il y a cinq ans ?

- Notre territoire a le pouvoir (et la responsabilité) d'agir sur la mobilité locale de ses habitants, pas sur le trafic de transit des autoroutes ni sur les déplacements en avion.
- GBA venait de définir son offre de services de mobilité dans le cadre d'une DSP attribuée à Keolis. Il n'y avait donc pas de marges de manœuvre à court terme pour rediscuter de l'offre. Notre avis portait donc sur la demande, c'est-à-dire sur les façons de faire changer les habitudes de mobilité.
- Nous proposons deux priorités
  - (1) mobiliser les entreprises sur le covoiturage et télétravail et
  - (2) mobiliser les communes périurbaines sur le vélo et le covoiturage.
- Trois partenaires (ALEC, BNE et autosBus) ont ensuite testé ces propositions dans le cadre de deux actions pilotes soutenues par le Conseil de développement : Covoiturons d'Urgence avec dix entreprises et Mon Village Bouge avec dix villages. Deux leçons ont été apprises :
- (1) il est possible de mobiliser des référents dans les entreprises et les villages et de les faire progresser ensemble mais
- (2) il faut le faire seulement quand on peut leur proposer des leviers qui font effectivement changer les mobilités.

## Que fait notre groupe de travail ?

- Nous refaisons le même constat qu'il y a cinq ans. GBA vient de redéfinir son offre de services de mobilité dans le cadre d'une nouvelle DSP. Il n'y a donc pas de marges de manœuvre à court terme pour rediscuter de l'offre. Nous avons donc choisi à nouveau de nous concentrer sur la demande en traitant la question de comment amener les conducteurs à utiliser massivement les nouveaux services d'éco mobilité.
- Est-ce à dire que nous tournons en rond ? – Non parce que l'offre de services de mobilité s'est considérablement développée entre temps et parce que les leviers du changement de mobilité sont un peu mieux connus.

- C'est sur ces leviers que notre groupe a discutés. En voici trois :
  - Limiter le stationnement est, de très loin, la façon la plus efficace de réduire l'usage de la voiture. C'est acceptable quand il existe de très bonnes alternatives. C'est aussi un sujet hyper sensible. Nous avons choisi de ne pas l'aborder.
  - Renverser la façon d'informer sur les services de mobilité. Il faut passer d'une information donnée par chaque fournisseur de service (par exemple les fiches horaires des TER) à une information organisée selon le point de vue de chaque habitant (par exemple une appli qui propose trois options pour un trajet donné : voiture, train, covoiturage).
  - Multiplier les contacts interpersonnels parce que l'information, même réorganisée, est insuffisante pour entraîner un passage à l'acte. Nous discutons des différentes façons d'organiser un bon accompagnement individualisé.

- Qui peut actionner les leviers ? Nous avons commencé à pointer deux directions :
  - Les partenaires sociaux dans les entreprises, notamment dans le cadre des négociations annuelles obligatoires sur la mobilité.
  - Les médecins qui devraient être encouragés à prescrire du vélo.
  
- Quels publics viser ? Tous bien évidemment mais nous avons commencé à pointer les jeunes collégiens et lycées qui risquent de devenir des inconditionnels de la voiture si on ne les aide pas à découvrir autre chose.

# Groupe de travail Habitat

## Organisation du groupe de travail

- **Définir le sujet précis des réflexions portées par le groupe :**

- **Saisine de Grand Bourg Agglomération** (lettre de mission du Pdt. de GBA)  
**rappelant contexte (SCoT, PCAET) + termes de la mission**

- Etude de différentes formes d'habitat (intergénérationnel, inclusif, intermédiaire,... ) avec des données quantifiées à renseigner dans l'objectif de la densification nécessaire de l'habitat (densité, coût au m<sup>2</sup>,..)

- **Définir liste des tâches : méthode d'enquête, outils et ressources nécessaires pour arriver à l'avis, selon quelques pistes...**

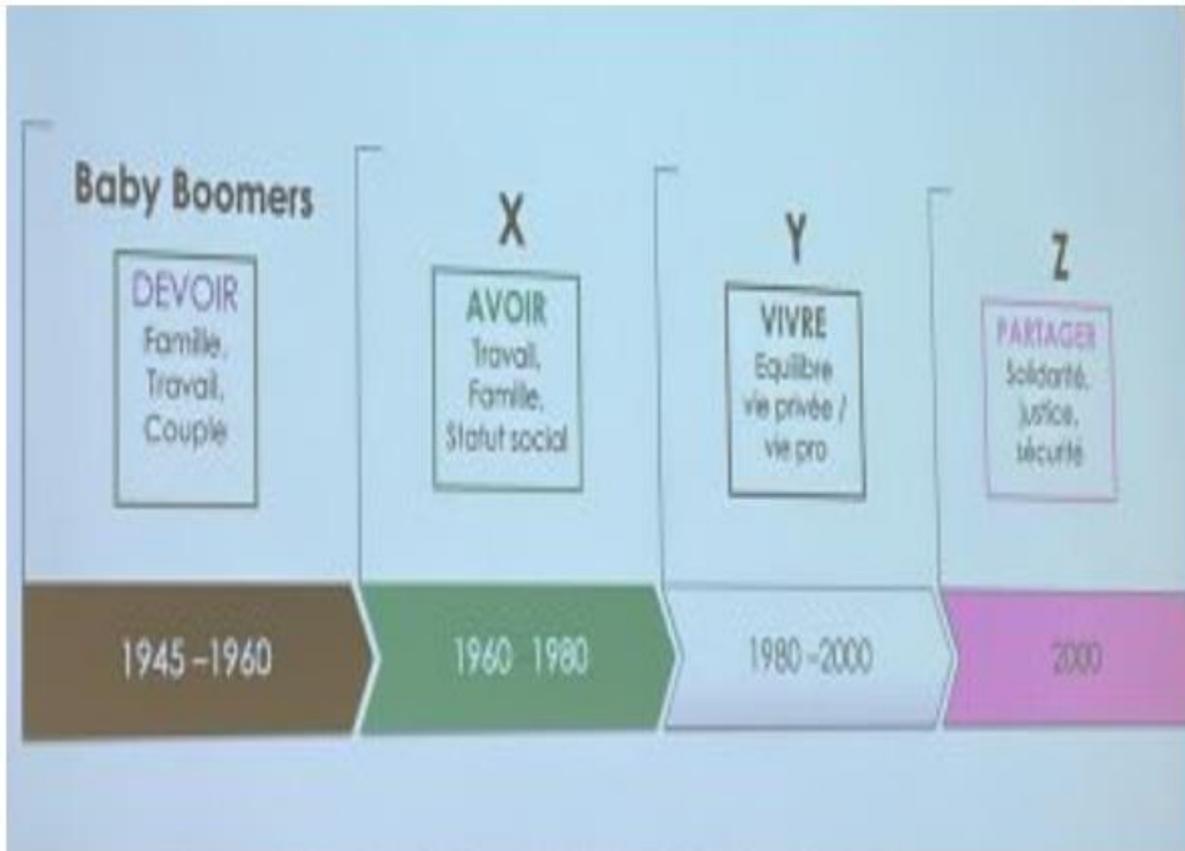
- Effectuer une enquête qualitative (plutôt qu'insuffisamment représentatif), portant sur des opérations ciblées pour leur valeur ajoutée potentielle (Verger du Moulin à Treffort, nouveaux logements à Bourg Ave. de Marboz, voir Direction de l'habitat à GBA pour lieux à enquêter)

- Prendre en compte les évolutions d'usages constatées dans le parc privé

- Demander les souhaits à des jeunes (de deux générations voisines) sur la base d'un questionnaire

- **Répartition des tâches :** Attribution des rôles.

# Méthode enquête – Les 4 générations d'après-guerre et leurs caractéristiques



**B:** après-guerre  
reconstruction, grands besoins  
logements collectifs type HLM  
Loger sa famille  
Aller travailler (transports en commun)

**X:** travailler pour faire vivre décemment sa famille  
Accéder à la propriété: développement du  
logement individuel sur grands terrains et  
développement des lotissements  
(vs mouvements communautaires hippies...)

**Y:** profiter de sa maison, son logement  
Exigence d'un environnement agréable à vivre:  
parcs enfants proches, s'évader le WE (mobilités)

**Z:** vers des types d'habitats partagés, inclusifs,  
solidaires, intergénérationnels?? L'enquête le dira

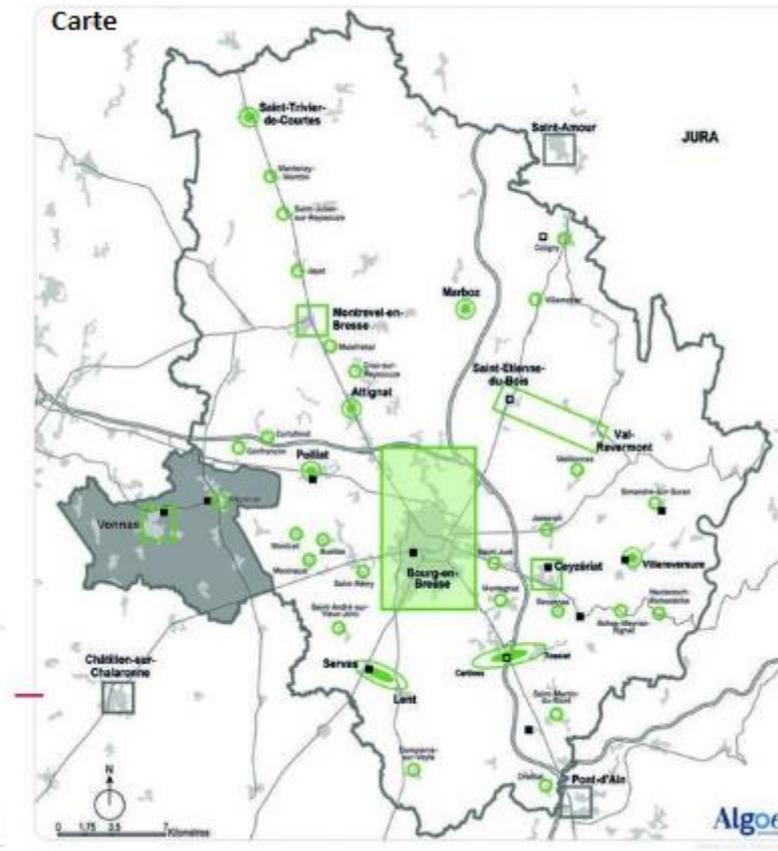
# Objectifs et outils : l'évolution et diversification des typologies d'habitat en fonction de l'armature territoriale

## L'armature territoriale Bourg-Bresse Revermont

Une armature a plusieurs niveaux

- **L'agglomération burgienne** : Bourg-en-Bresse, Viriat, Saint-Denis-lès-Bourg, Péronnas.
- **Les pôles structurants** : Montrevel-en-Bresse, Ceyzériat, Saint-Etienne-du-Bois – Val-Revermont.
- **Les pôles locaux équipés** : Polliat, Villerversure, Servas – Lent, Saint-Trivier-de-Courtes, Attignat, Marboz, Certines – Tossiat.
- **Les communes rurales** : 64 communes dont 26 sont accessibles en transport en commun.

Légende :



- Pour l'agglomération bourgienne : Bourg-en-Bresse, Viriat, Saint-Denis-lès-Bourg, Péronnas.



## Un collectif individualisé :

Avenue de Marboz / Chemin des Pâquerettes (Bourg-en-Bresse)

- En accession à la propriété ou location
- Desserte des maisons individuelles ou mitoyennes, avec petit jardin privatif
- Partie espaces verts plantés d'arbustes
- Adaptation au terrain
- Garages regroupés
- Sortie sur avenue
- Accès au tri sélectif



-Le long de l'avenue de Marboz



-Le long du chemin des Pâquerettes



- Pour l'agglomération bourgienne : Bourg-en-Bresse, Viriat, Saint-Denis-lès-Bourg, Péronnas.



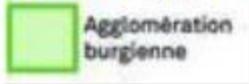
## Maisons individuelles en bandes :

Copropriété dans un ancien parc  
de maisons bourgeoises (Tassin la demi-lune)

- Ensemble pouvant correspondre à un des souhaits des générations 30 ans
- Maisons individuelles en bande sans vis-à-vis
- 1 garage par maison
- Terrasse-jardin
- Parc (arbres anciens conservés)
- Enfants contents



- Pour l'agglomération burgienne : Bourg-en-Bresse, Viriat, Saint-Denis-lès-Bourg, Péronnas.



## Outil :

Tisser des liens avec les espaces publics

### 9 TRÉVOUX | 1 940 habitants | Quartier des Bréves

#### LE PROJET

Le projet d'équipement est situé à quelques centaines de mètres du centre-ville à l'est de la commune, sur un terrain en partie boisé. Il est dans un lieu à l'interface de manière dynamique avec de grands espaces anciennement agricoles, quelques villas et des logements sociaux existants. Le projet comprend 500 logements sociaux, un programme scolaire et polyvalent de 15 classes avec salle de restauration ouverte au public, en dehors des horaires scolaires et salle de sport, une crèche de 30 à 40 berceaux. L'équipement est en définitive repart sur deux principes architecturaux et des constructions fortes.

#### PRÉVOIR LA CONTINUITÉ DES MODÈS D'OX PROPOSER DES ESPACES VERTS DE PROXIMITÉ

- Le quartier des Bréves offre un maillage dense fonctionnel permettant les modes doux, rencontres et partage, impliquant l'ensemble du tissu et le relief au centre ville et aux lieux urbains existants.
- Le projet devra viser surtout les volumes du cœur du quartier existant au lieu à faire réseau de services vers l'extérieur et à la fois cyclable vers le centre-ville et les bords de Saône.
- Le rôle du parc public est central, il procure un cadre agréable favorisant et facilitant les déplacements doux permettant d'accueillir une densité élevée d'habitants.

#### AUTRES ENJEUX

- Un nouveau quartier mixte est développé. Éclaircie, il a des caractéristiques urbaines et architecturales nouvelles, avec d'espaces et d'équipements publics existants.
- Le projet relève le défi d'une urbanisation durable, innovante et résiliente et se rapproche de l'objectif « Zéro Énergie ».
- Projet labellisé « quartier étape 2 » respectant les habitats au cœur de la réalisation de l'opération.

www.trevoix.com



Maitrise d'ouvrage : commune de Trevoix, SEIR, An Anagnor  
Maitrise d'œuvre : AVE Saône paysagiste urbaine, technique architecture  
Date de livraison : aménagements et construction en cours en 2022  
Surface terrain : 9,85 ha  
Densité : 49 log/ha



# Convergences et synergies : l'habitat au carrefour de la mobilité, de l'économie et de l'eau

- SYNERGIES AVEC L' **ECONOMIE**, **LA MOBILITE**, **L'EAU**

## Une opération d'ensemble de type eco-quartier :

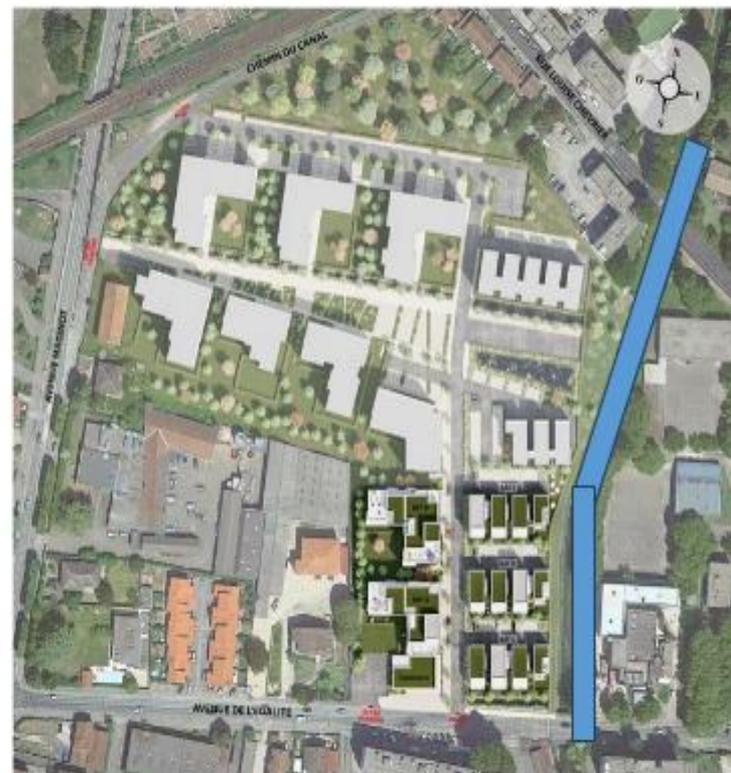
### Maginot (Bourg-en-Bresse)

L'ancien site de la Flèche bressane, propriété des Transports Jacky Perrenot, situé dans le quartier de la Reyssouze, va être réaménagé par un investisseur originaire de la région parisienne. Le promoteur prévoit de donner une seconde vie au terrain en friche depuis 2022 (Le Progrès).

C'est parti pour la densification des constructions en tous genres voulue par la loi Climat et Résilience d'août 2021. À Bourg-en-Bresse, le projet dit « Maginot », qui verra à l'horizon 2028 ou 2029, la réalisation de 300 logements sur le site laissé par le transporteur La Flèche Bressane parti s'installer à la Chambière, est l'un des symboles de cette révolution annoncée.

Le projet Maginot se déclinera en quatre tranches de 75 logements chacun, en bordure du canal et de la voie verte qui la traverse. - Photo : Cabinets Delers/Dosse

La commercialisation est lancée. La réalisation de la première des quatre tranches du projet est annoncée pour 2025 sur ce site de 45 000 m<sup>2</sup> (La Voix de l'Ain).



# Groupe de travail Développement économie- territoire

Le groupe est composé de Mme Romane **BESSON** – Boc' à Récup, Mme Catherine **BOITEL**– ALTEC, M. Pascal **CUISANT** – CFE-CGC- Union Départementale de l'Ain, Mme Françoise **DAMIANS** – **Conférence Unité Urbaine**, M. Renaud **DROUY** – AGLCA, M. René **DUCAROUGE** – France Active Ain, Mme Nicole **GUILLERMIN** – Conférence Unité Urbaine, Mme Marilou **MOUCHET** – MRJC, Mme Isabelle **PANZICA** – AGLCA, M. Jean-Pierre **PETIT** – CFDT, M. Max **VAREON** – Conférence Bresse Revermont

Le groupe a choisi de travailler sur le sujet suivant :

***Comment accompagner et maintenir les entreprises, les commerces et les services dans les communes rurales, avec un raccord de ce qui se produit sur l'unité urbaine ?***

Il a été décidé de se répartir en trois sous-groupes, chacun avec des objectifs distincts mais convergents vers une vision globale et inclusive :

1. Recensement des besoins et des comportements : Dans le secteur de Bresse Revermont et Sud Revermont, il a été identifié l'importance de comprendre les besoins des habitants et des entreprises. Pour ce faire, le groupe a choisi des communes telles que Val Revermont et Saint Martin du Mont, où pourront être observés pour l'un les dynamiques à l'œuvre et pour l'autre recueillir les besoins et voir les comportements sur les secteurs plus éloignés de l'unité urbaine.

*Il était prévue une rencontre avec Madame Brigitte DONGUY, Maire de Saint-Martin-du Mont, pour recenser les besoins de la commune (démographie, mobilités, économie, proximité, zone d'entreprises existante, agriculture, ...) mais le rendez-vous proposé est hors délai par rapport au calendrier, mais le rendez-vous proposé ne sera que fin juin. Il est également prévu une rencontre avec Monique WIEL pour Val Revermont.*

2. Réflexion sur les déplacements de services : le deuxième groupe se concentre sur l'analyse des services déplaçables en milieu rural, en mettant en lumière les changements au sein de l'unité urbaine et leur impact sur les zones rurales.

3. Étude de l'avenir des petites communes : Enfin, le groupe souhaitait examiner la manière dont les petites communes, telle que Saint-Trivier, envisagent leur avenir. Cette approche permettra de mieux comprendre les défis et les opportunités uniques auxquels ces communautés font face. Pour une question de temps, Le groupe va étudier plus précisément les relations entre Montrevel et St Trivier dans la vie quotidienne et sociale.

# Temps d'échanges

# 4. Représentation du Conseil de développement dans les instances

1. La CCES ( Commission Consultative d'élaboration et de suivi) du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)

2. Comité de programmation LEADER

3. Pôle Bresse : Projet coopératif Bresse avec la MSA.

# Prochaines réunions

- **18 septembre 2024 à 18h00** : plénière à la maison de la culture et citoyenneté – Salle SR 6

# Coordonnées

## Conseil de Développement

3 Avenue Arsène d'Arsonval - CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex –  
Leticia SERAFINO

Coordonnatrice

Tél. 04 74 25 60 22

[Conseildeveloppement@grandbourg.fr](mailto:Conseildeveloppement@grandbourg.fr)

Pour consulter les différents travaux du Conseil de Développement :

<https://www.grandbourg.fr/591-le-conseil-local-de-developpement.htm>